

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/09/22  
N° 05

**DATE DE CONVOCATION :**

16 SEPTEMBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

16 SEPTEMBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Viviane GROUARD, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélien CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Jennifer DIOT donne procuration à Jean COCHIN  
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME  
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,  
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,  
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON  
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Recrutement d’un contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) – 20 heures/semaine**

Les contrats des deux personnes recrutées par l’intermédiaire du dispositif P.E.C. (*Parcours Emploi Compétences*) au sein des services scolaires s’arrêtent au cours du mois de septembre 2022.

Les besoins étant moindre suite à la fermeture d’une classe, Monsieur le Maire propose de procéder au recrutement d’une seule personne à compter du 3 octobre 2022 pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures/semaine. Cet agent sera en charge du nettoyage quotidien de l’école maternelle mais aussi du service à la cantine scolaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** à l’unanimité des membres présents et représentés le recrutement d’un agent des services scolaires par l’intermédiaire du dispositif P.E.C. à compter du 3 octobre 2022 pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures/semaine.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,

Francis  
BELLUAU

Signature numérique de  
Francis BELLUAU  
Date : 2022.09.29 09:28:01  
+02'00'



Publié par voie électronique  
le 29 septembre 2022